

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 19 octobre 2023

N° 24

**Objet : Demande d'aide
financière auprès du
Département des Alpes-de-
Haute-Provence
Réalisation de schémas
directeurs eau potable et
assainissement**

Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre
AUZET Guy
BALIQUE François
BASSET Françoise
BOURJAC Bruno
DOMINICI Pascale
FLORES Sylvain
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José
PIERRISNARD Jacqueline
REBOUL Childéric
REINAUDO Gilbert
RICHAUD Véronique
SAVORNIN Béatrice
UGHETTO Wendy
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :

Le schéma directeur est un outil nécessaire à la connaissance d'un réseau, indispensable et réglementaire pour une gestion patrimoniale.

La commune de Châteauredon ne dispose pas de schéma directeur ni eau potable, ni assainissement. Les communes de Mézel, Le Brusquet, Les Mées, Seyne ont des schémas anciens.

Ces réseaux présentent soit des dysfonctionnements conséquents (Les Mées, Seyne, le Brusquet pour l'assainissement, Le Brusquet pour l'eau potable également), soit des projets de restructuration importants (Châteauredon, Seyne) qui nécessitent une analyse globale.

Les régies eau-assainissement de Provence Alpes Agglomération envisagent d'établir les schémas directeurs :

- d'alimentation en eau potable sur les communes de Châteauredon-Mézel et Le Brusquet
- d'assainissement sur les communes de Châteauredon-Mézel, Le Brusquet, Les Mées, Seyne

afin de prendre connaissance du fonctionnement des réseaux, de faire le bilan des insuffisances des installations et de prévoir les orientations nécessaires pour améliorer la situation actuelle et anticiper les situations futures.

Le montant global des études s'élève à 413 000 € HT, dont 84 000 € HT financés sur le budget annexe de l'eau potable et 329 000 € HT financés sur le budget annexe de l'assainissement.

Ces études sont inscrites au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2021-2023 avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

Provence Alpes Agglomération sollicite le Département afin de participer financièrement à cette opération selon les plans de financement suivants :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Total			
			Coût plafond	Taux	Montant	Taux global
Schéma directeur EU Châteauredon - Mézel	71 000 €	Subvention AERMC	71 000 €	50,00%	35 500 €	50,00%
		Subvention CD04 - CDST	60 000 €	20,00%	12 000 €	16,90%
		Auto-financement		30,00%	23 500 €	33,10%
TOTAL	71 000 €	TOTAL			71 000 €	100,00%

Dépenses	Montant HT	Recettes	Total			
			Coût plafond	Taux	Montant	Taux global
Schéma directeur EU Les Mées	105 000 €	Subvention AERMC	105 000 €	50,00%	52 500 €	50,00%
		Subvention CD04 - CDST	40 000 €	20,00%	8 000 €	7,62%
		Auto-financement			44 500 €	42,38%
TOTAL	105 000 €	TOTAL			105 000 €	100,00%

Dépenses	Montant HT	Recettes	Total			
			Coût plafond	Taux	Montant	Taux global
Schéma directeur EU Le Brusquet	59 000 €	Subvention AERMC	59 000 €	50,00%	29 500 €	50,00%
		Subvention CD04 - CDST*	23 333 €	20,00%	4 667 €	7,91%
		Auto-financement			24 833 €	42,09%
TOTAL	59 000 €	TOTAL			59 000 €	100,00%

Dépenses	Montant HT	Recettes	Total			
			Coût plafond	Taux	Montant	Taux global
Schéma directeur EU Seyne	94 000 €	Subvention AERMC	94 000 €	50,00%	47 000 €	50,00%
		Subvention CD04 - CDST*	46 667 €	20,00%	9 333 €	9,93%
		Auto-financement			37 667 €	40,07%
TOTAL	94 000 €	TOTAL			94 000 €	100,00%

* la dépense subventionnable globale pour Le Brusquet - Seyne s'élève à 70 000 €.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Schéma directeur AEP Le Brusquet	42 000 €	Subvention AERMC	50%	21 000 €
		Subvention CD04	20%	8 400 €
		Auto-financement	30%	12 600 €
TOTAL	42 000 €	TOTAL	100%	42 000 €

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant
Schéma directeur AEP Châteauredon - Mézel	42 000 €	Subvention AERMC	50%	21 000 €
		Subvention CD04	20%	8 400 €
		Auto-financement	30%	12 600 €
TOTAL	42 000 €	TOTAL	100%	42 000 €

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 12 septembre 2023.

Il est proposé :

- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'approuver les plans de financement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

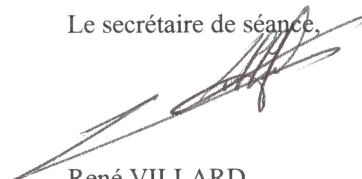
La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



René VILLARD

PUBLIE LE : 03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com